

**Procès-verbal
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 juillet 2008**

Date de convocation : le 27 juin 2008

Date d'affichage : le 11 juillet 2008

L'an deux mille huit, le 4 juillet à 20 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Jacqueline MAIGRET, Monsieur Alain COVILLE, Monsieur Daniel THEPENIER, Madame Catherine GENET, Madame Nadine NINOT, Monsieur Daniel HERMAND, Monsieur Jacques ESTRELLA, Mesdames Annie PINCEMIN et Marie-laure DONALDSON, Monsieur Monsieur Michel CLOUIN, Mesdames Chrystèle LE GUENNE, Isabelle PISCIONE, Messieurs Pascal LOWAGIE, Olivier ROUBAUD, Léopold RUPARI, Norbert VINCENT,

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Christine REVEAU représentée par Madame Annie PINCEMIN
Monsieur Gilles TANNOU représenté par Monsieur Alain COVILLE
Madame Emmanuèle PROD'HOMME- ROGEAUX représentée par Madame Catherine GENET
Mademoiselle Caroline LOUETTE représentée par Madame Nadine NINOT
Monsieur Daniel LE ROY représenté par Madame Jacqueline MAIGRET
Madame Sandrine KOWALIK représentée par Monsieur Jacques ESTRELLA
Madame Véronique BASTIEN représentée par Monsieur Daniel THEPENIER

ABSENTS NON REPRESENTES : Néant

Soit :

en exercice : 23
présents : 16
votants : 23

Madame Annie PINCEMIN est élue secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Jacqueline MAIGRET ouvre la séance à 20h50. Elle procède à la lecture de l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 mai 2008

Le procès-verbal du 30 mai 2008 transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'UNANIMITE.

1-Carte Imagin'R : modalités de prise en charge de leur financement par la Commune.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La commune de MARINES participe financièrement aux frais de transport des collégiens, lycéens et étudiants Marinois. Pour l'année 2008/2009 la participation financière se découpera comme suit :

- * Collégiens même participation qu'Optile soit 42 €
- * Lycéens 40% du tarif par titre de transport (après réduction du C.G. 95) avec un minimum de 69€
- * Etudiant 20% du tarif par titre de transport avec un minimum de 69€

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE le montant de la participation de la commune comme suit :

Lycéens					Etudiants				
Année 2008/2009									
Zone	Prix	% sub.	Commune	Famille	Zone	Prix	% sub.	Commune	Famille
1 à 2	149,80 €			149,80 €	1 à 2	291,50 €			291,50 €
1 à 3	206,20 €			206,20 €	1 à 3	404,30 €			404,30 €
1 à 4	262,60 €			262,60 €	1 à 4	571,10 €			571,10 €
1 à 5	319,30 €	40%	127,72 €	191,58 €	1 à 5	630,50 €	20%	126,10 €	504,40 €
1 à 6	356,90 €	40%	142,76 €	285,52 €	1 à 6	705,80 €	20%	141,16 €	564,64 €
2 à 3	149,80 €			149,80 €	2 à 3	291,50 €			291,50 €
2 à 4	196,40 €			196,40 €	2 à 4	384,80 €			384,80 €
2 à 5	253,40 €	40%	101,36 €	202,72 €	2 à 5	498,80 €	20%	99,76 €	399,04 €
2 à 6	281,60 €	40%	112,64 €	225,28 €	2 à 6	555,20 €	20%	111,04 €	444,16 €
3 à 4	149,80 €			149,80 €	3 à 4	291,50 €			291,50 €
3 à 5	187,30 €	40%	74,92 €	149,84 €	3 à 5	366,50 €	20%	73,30 €	293,20 €
3 à 6	234,20 €	40%	93,68 €	187,36 €	3 à 6	460,40 €	20%	92,08 €	368,32 €
4 à 5	149,80 €	40%	(59,92)*69 €	80,80 €	4 à 5	291,50 €	20%	(58,30)*69€	222,50 €
4 à 6	177,70 €	40%	71,08 €	142,16 €	4 à 6	347,30 €	20%	69,46 €	277,84 €
5 à 6	149,80 €	40%	(59,92)*69 €	80,80 €	5 à 6	291,50 €	20%	(58,30)*69€	222,50 €

*minimum de participation pour la commune 69 €

2-Requalification de la Z.A : Autorisation à déposer une demande de subvention au PNR pour l'étude de la requalification des anciennes ZAE.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le PNR nous a accordé dans la séance de bureau du 16 juin 2008 une subvention de 70 % sur le montant de l'étude. Le marché sera attribué à l'entreprise OUTSIDE Architecte pour la somme de 20 200.00 H.T. € Il est nécessaire de confirmer notre demande de subvention.

Jacqueline MAIGRET rappelle qu'une étude avait été menée par le cabinet DSA environnement en 2002 en lien avec le CCI du Val d'Oise mais qu'il convient de compléter ce travail afin de bénéficier des aides du Conseil Général et du Conseil Régional pour la mise en œuvre des actions visant à la requalification de la zone d'activités. Jacqueline Maigret ajoute que le cabinet sera chargé d'élaborer un diagnostic qui actualisera les actions à conduire en prenant notamment en compte la nouvelle zone d'activité de la Richarderie.

Olivier Roubaud demande si les actions envisagées comprennent l'installation de voies douces de circulation. Jacqueline Maigret précise que les domaines visés pour requalifier les zones d'activités comprennent les modes de circulation.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à confirmer la demande de subvention au PNR.

3-Statue de Saint Roch : demande de subvention au PNR

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La statue de Saint Roch datant de la fin du XVIème siècle présente quelques dégradations, suite au devis n° 2008/55 de l'entreprise Serge GIORDANI, une demande de subvention peut être déposée auprès du PNR.

Jacqueline Maigret précise que le montant de cette subvention s'établit à 70 % du montant des travaux.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au PNR

4- Assainissement 2008 : Décision Modificative n°1

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le courrier de l'AESN en date du 27 mai 2008, nous réclame un trop perçu d'un montant 1635 € sur la subvention attribuée dans le cadre de la convention n° 03 2394. Jacqueline Maigret ajoute que ce montant correspond à des opérations menées en 2003:

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

131 -Subvention d'équipement transférable	+ 1 635.00 €
2315 -Installations matériel et outillage technique	- 1 635.00 €

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE

AUTORISE la décision modificative comme suit :

131 -Subvention d'équipement transférable	+ 1 635.00 €
2315 -Installations matériel et outillage technique	- 1 635.00 €

5-Assainissement 2008 Travaux effectués d'office -7 ter rue de Chars : Décision Modificative n° 2

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Dans le cadre d'une procédure d'urgence mise en œuvre par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2008, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux prescrits par cette décision. Jacqueline MAIGRET indique que ces travaux doivent permettre de remettre en état l'installation d'assainissement d'une propriété privée où stagnent les eaux usées depuis la panne des pompes de relevage. Le propriétaire mis en demeure de réaliser ces réparations n'a pas agi, la Commune pour mettre fin à une situation menaçant la santé publique doit réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire. Jacqueline Maigret explique que le remboursement interviendra après que le receveur municipal aura poursuivi la créance, aussi dans l'immédiat il appartient à la Commune de financer ces travaux en procédant à l'inscription de montants prévisionnels sur le budget assainissement.

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

4541 - Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers (dépenses)	+ 50 000.00 €
4542 - Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers (recettes)	+ 50 000.00 €

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

AUTORISE la décision modificative comme suit :

4541 - Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers (dépenses)	+ 50 000.00 €
4542 - Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers (recettes)	+ 50 000.00 €

6-Occupation du domaine public : détermination du montant des droits d'occupation

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Dans le cadre de l'occupation du domaine public par les commerçants il est envisagé de déterminer le montant d'une redevance.

Jacqueline Maigret souligne que la législation impose de fixer une redevance pour toute occupation du domaine public.

Elle ajoute que le Conseil Municipal a instauré des taxes pour les commerçants itinérants. Il est désormais nécessaire de prévoir une redevance pour les commerçants exerçant de façon permanente sur le domaine public en installant des terrasses ou des marchandises destinées à leurs clientèles.

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE

DETERMINE le montant de la redevance applicable à tout commerçant exerçant sur le domaine public comme suit :

Forfait de 8.00 €/le m² par an pour les commerçants exerçant sur le domaine public.

7 - Demande d'autorisation préalable :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Afin de permettre la réalisation de travaux pendant la période estivale, le dépôt des autorisations d'urbanismes nécessaire doit être autorisé par le Conseil Municipal. Jacqueline Maigret expose la nature des travaux concernés :

- Travaux de clôture entre les deux terrains de foot, rue du Goulet,
- Travaux d'aménagement de quais pour les containers,
- Travaux d'installation de chauffage à la salle de billard,
- Travaux aménagement complémentaire aire de jeux.

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le maire à déposer les déclarations préalables de travaux suivantes :

- Travaux de clôture entre les deux terrains de foot, rue du Goulet,
- Travaux d'aménagement de quais pour les containers,
- Travaux d'installation de chauffage à la salle de billard,
- Travaux aménagement complémentaire aire de jeux.

Informations :

- Jacqueline Maigret indique que les travaux de peinture de la bibliothèque de l'école élémentaire seront exécutés cet été. En raison des travaux de réfection des tuyauteries de chauffage au cours du mois de juillet, la peinture du rez-de-chaussée de l'école est reportée en 2009.
- Catherine Genet annonce que le 5 octobre prochain une randonnée sur les buttes de Marines est organisée.
- Jacqueline Maigret indique que l'inauguration de la station d'épuration aura lieu dans la matinée du 13 septembre 2008. Elle présente ses félicitations à Dominique Delande, responsable de la gestion de la station pour avoir organisé au cours du mois de juin la visite de la station par une classe de CE2. La possibilité de renouveler ces visites à destination des classes et de prévoir l'ouverture de la station lors des journées du patrimoine est prévue.
- Jacqueline Maigret annonce que la Commune est en cours d'acquisition de défibrillateurs. Le Centre de Secours de Marines organisera le 7 septembre prochain lors de l'organisation du forum des associations une démonstration pour sensibiliser le public à leur utilisation. Une journée de formation consacrée à l'utilisation des défibrillateurs sera ensuite organisée pour l'ensemble des personnes intéressées.
- Jacqueline Maigret rapporte que les travaux de la vierge sont terminés et que son inauguration sera faite au cours du mois de septembre en lien avec Le Père Hugues.
- Nadine Ninot rend compte de sa réunion avec les représentants de la Communauté de Communes du Val de Viosne concernant la jeunesse. Une étude sera réalisée à compter du mois de septembre au près jeunes de 12 à 17 ans afin de permettre dès le mois de janvier 2009 la conduite d'actions communes.
- Jacqueline Maigret signale le départ d'Isabelle Frizl dont le remplacement dans ses fonctions de chargé de communication est organisé. Jacqueline Maigret explique que le site Internet est particulièrement visité car de nombreuses candidatures sont liées à la diffusion de l'annonce de recrutement sur le site. Daniel Hermand ajoute que 10 000 visiteurs se sont connectés au site de la mairie au cours du mois de juin.
- Daniel Hermand annonce que pour le 14 juillet il est organisé une retraite aux flambeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Questions diverses

Jacqueline Maigret donne la parole au public présent :

Une question est posée sur la part consacrée aux subventions accordées par la Commune pour le transport des collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés. Madame Maigret répond que la carte Optile pour le transport des collégiens est prise en charge par la Commune sans que ne soit pris en compte le caractère public ou privé de l'établissement.

Une précision est demandée sur les conditions d'application de la taxe instaurée pour l'occupation du domaine public par les commerçants ambulants. Madame Maigret rappelle que les commerçants ambulants sont déjà taxés pour un autre montant que celui instauré lors de cette séance, qui lui concerne l'occupation prolongée du domaine public par les commerçants dans le cadre de leur activité courante. A une question concernant des modalités de mise en œuvre de cette taxe Jacqueline Maigret répond que le montant de la taxe est établi par la Mairie à l'occasion de la demande d'occupation du domaine public par le commerçant.

Une question est posée sur l'état d'avancement de la zone d'activité intercommunale. Jacqueline Maigret souligne que le rythme de développement de la zone est certainement ralenti par la concurrence avec d'autres zones d'activités plus proche de la ville nouvelle. Elle ajoute qu'il s'agit d'une zone gérée par la Communauté de Communes du Val de Viosne.

Une demande est faite sur le départ de la Société Chronoroute de la zone d'activités de Marines et sur la perte de taxe professionnelle induite. Jacqueline Maigret explique qu'une société d'assemblage a remplacé cette entreprise et que ce départ a permis de mettre fin aux nuisances qui étaient dues aux stationnements des camions de l'entreprise dans la zone d'activités.

Une question portant sur les actions de la municipalité en faveur du commerce est posée notamment suite à la fermeture de plusieurs commerces. Jacqueline Maigret rappelle que le prix des locations de locaux reste très élevé ce qui empêche l'installation des porteurs de projet. Elle précise que la Commune a mis en place dans son POS une interdiction de transformation des locaux commerciaux en appartements. Par ailleurs l'installation de nouveaux supermarchés concurrençant le commerce de proximité est rendu impossible dans la zone d'activité qui n'est accessible qu'aux artisans et aux entreprises. Enfin, Jacqueline Maigret rappelle que la Commune organise des manifestations qui ont pour effet d'augmenter l'activité des commerces et qu'il appartient également à l'association de commerçants de développer les actions en faveur de la promotion des commerces de Marines.

Le débat s'ouvre sur l'activité des commerces et sur le fonctionnement des cafés qui comprend des nuisances notamment dues aux bruits provoqués par les clients qui restent dehors jusqu'à la fermeture des cafés (1 heure). Jacqueline Maigret souhaiterait que le cadre de l'autorisation d'ouverture des terrasses jusqu'à 21 h 00 soit strictement respecté dans le souci de respecter le voisinage.

Une question est posée sur l'avancement des travaux du Clos du Heaulme. Jacqueline Maigret répond que l'autorisation d'ouverture du chantier a été donnée mais que la Commune n'est pas informée de l'état d'avancement des travaux.

Le Maire,

Jacqueline MAIGRET